

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	21/22 (1913)
Heft:	12
Artikel:	Les origines de la Croix-Rouge et de la Convention de Genève [suite et fin]
Autor:	Dunant, Maurice
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-555981

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire		Page	
Page		Page	
Les origines de la Croix-Rouge et de la Convention de Genève	141	Convocation de l'Alliance des gardes-malades, section de Neuchâtel	148
Extraits du Rapport de la Direction de la Croix-Rouge suisse	145	Collecte de dons en argent et en nature en faveur de la Croix-Rouge (suite)	149

Les origines de la Croix-Rouge et de la Convention de Genève

par MAURICE DUNANT

Communication faite à l'Assemblée générale des délégués, Berne, le 12 juillet 1914

(Suite et fin)

A propos du « Souvenir de Solférino ».

On se doute peu aujourd'hui des difficultés de tous genres qui entravèrent les premiers pas de Dunant, et dont ses collègues se doutèrent à peine.

Les bigots d'Angleterre, par exemple, disaient, comme le capitaine Trotter, membre zélé de l'Alliance évangélique et du christianisme anglais, « que cette œuvre n'était pas une œuvre chrétienne! » Ce capitaine britannique était bien difficile, en vérité, et trouvait-il plus chrétien de faire la guerre en *massacrant les blessés*, comme le voulait et comme l'a écrit, au sujet de l'œuvre de Dunant, le maréchal Vaillant, Ministre de la Maison de l'Empereur Napoléon III? De son côté, le maréchal Randon, qui fut ministre de la guerre à Paris, s'écriait avec colère en parlant du *Souvenir de Solférino*: « C'est un livre

contre la France! » et tous les courtisans du ministre, fort peu bienveillants pour cet intrus « qui se mêlait de ce qui ne le regardait pas », de renchérir sur le jugement du maréchal de France. A Vienne, certains personnages regardaient comme une insulte, ou à peu près, le fait d'avoir écrit un *Souvenir* relatif à une bataille perdue si récemment par l'Autriche. Il semblait vraiment que l'auteur de ce *Souvenir* fut un ennemi national (excepté pour l'Archiduc Reignier) et les lettres envoyées à certains grands seigneurs pour les intéresser à l'œuvre étaient impitoyablement refusées. Le délégué de la Belgique au Congrès de 1864 répétait à satiété: « Il ne faut plus parler maintenant du *Souvenir de Solférino*, il ne doit plus en être question ».

Un congrès international de bienfaisance devait se réunir à Berlin en septembre

1863 ; la commission espérait que ce congrès appuyerait les vœux de Dunant, mais cette réunion fut ajournée. Par contre, il y eut dans la même ville un Congrès de statistique du 6 au 12 septembre 1863, auquel Dunant se rendit pour exposer ses vues. Le Dr Basting, délégué officiel du gouvernement hollandais, y plaida avec Henri Dunant la neutralité des blessés et des corps sanitaires. Les docteurs Bœger et Loeffler, médecins du roi et de la reine de Prusse, furent chargés par leurs souverains de féliciter Dunant. L'Assemblée générale déclara accorder sa reconnaissance au Samaritain de Solférino et émit le vœu que la Conférence projetée à Genève « contribue à diminuer les sacrifices de santé et de vie que réclament les batailles ».

Les encouragements que reçut Dunant à ce congrès déterminèrent la commission à convoquer pour le 26 octobre 1863, à Genève, la Conférence souhaitée.

« En octobre 1863, lorsque je revins de Berlin à Genève, aussitôt après mon arrivée, le Comité genevois composé de cinq membres se réunit pour préparer matériellement tout ce qui était relatif à la conférence.

« Avant d'entrer en séance officielle, je demandais à M. G. Moynier : « Qu'avez-vous pensé de l'idée de neutralisation que j'ai émise dans ma circulaire de Berlin ? »

« Il me répondit les paroles textuelles suivantes : « Nous avons pensé que vous demandiez une chose impossible ! »¹⁾ et on ne parla plus de la neutralité.

« Ce fut le Dr Basting qui, le dernier jour de la Conférence, dans la séance du matin, en parla avec insistance. Il fut soutenu par plusieurs délégués, et alors M. Moynier ne fit plus de difficultés pour

¹⁾ Ce n'est pas pour jeter la pierre à M. Moynier que je constate ce fait, car à cette époque presque tout le monde pensait comme lui.

admettre cette idée. Il s'empressa même, voyant que cette idée rencontrait tant de sympathie, de proposer l'adoption d'un vœu spécial de l'Assemblée qu'il se chargea de rédiger pour la séance de l'après-midi.

« A cette seconde séance du 29 octobre 1863, il arriva avec son projet qu'il venait de rédiger et qui fut discuté.

« C'est alors que l'on vota les *vœux* aux gouvernements qui firent suite aux *résolutions* de la Conférence. »

L'empereur Napoléon III, que Dunant avait vu en 1859 à Cavriana, après Solferino, fut mis au courant de ce projet par une lettre que Dunant avait écrite à l'Intendant général baron Darrieau, conseiller d'Etat. Après l'avoir lu, Napoléon s'écria : « Mon cher Darrieau, vous irez à Genève pour représenter la France à cette Conférence ».

Cette Conférence eut lieu, comme vous savez, les 26, 27, 28 et 29 octobre 1863 dans le bâtiment de l'« Athénée », récemment construit par M^{me} Eynard Lullin, et gracieusement offert par le propriétaire.

Les Etats représentés furent : Autriche, Bade, Bavière, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hanovre, Hesse-Darmstadt, Italie, Pays-Bas, Prusse, Russie, Saxe-Royale, Suède et Norvège, Suisse et Wurttemberg. En outre, le Danemark, le Mecklembourg-Schwerin et le Portugal firent savoir qu'ils admettraient les conclusions de la Conférence. L'ordre de St-Jean de Jérusalem était représenté par son Altesse le Prince Henri XIII de Reuss, branche cadette. L'Assemblée comprenait 36 personnes, et quatorze gouvernements avaient envoyé des délégués officiels *ad audiendum et ad referendum*.

Le général Dufour ouvrit la séance et souhaita la bienvenue aux délégués, puis, après avoir exposé le but de la séance, remit la présidence à M. Moynier. Voici,

d'après la brochure de M. Moynier sur ce sujet, quelles furent les *résolutions* de la Conférence, au sujet des sociétés nationales de la Croix-Rouge:

Etant unique dans l'Etat, il faut:

- 1^o qu'elle accueille dans son sein tous ses nationaux sans aucune distinction, notamment de sexe, de culte, de race ou d'opinion politique;
- 2^o qu'elle étende sa sphère d'action à son pays tout entier et à ses dépendances;
- 3^o que toutes les branches du service de santé militaire rentrent dans son programme;
- 4^o que tout en se ramifiant, elle ait à sa tête un comité central qui la dirige et la représente;
- 5^o qu'elle adopte comme insigne une croix rouge sur fond blanc;
- 6^o qu'elle entretienne des relations suivies avec les sociétés étrangères de même type, et leur accorde son assistance en cas de guerre.

En outre, la Conférence émit les *vœux* suivants adressés aux gouvernements des pays représentés:

- I. Que la neutralisation fut proclamée, en temps de guerre, par les nations belligérantes, pour les ambulances et les hôpitaux, et qu'elle fut également admise de la manière la plus complète, pour le personnel sanitaire officiel, pour les infirmiers volontaires, pour les habitants du pays qui iraient secourir les blessés, et pour les blessés eux-mêmes.
- II. Qu'un signe distinctif identique fut admis pour les corps sanitaires de toutes les armées, ou tout au moins pour les personnes d'une même armée attachés à ce service.
- III. Qu'un drapeau identique fut aussi adopté, dans tous les pays, pour les ambulances et les hôpitaux.

Avant de lever la séance de clôture, sur la proposition du Dr Basting, les membres de la Conférence voulurent donner au Comité un témoignage solennel d'approbation, et la résolution suivante fut votée:

« Vu l'extrême importance qui doit être attribuée à la généreuse initiative prise par M. Henri Dunant et par la Société genevoise d'utilité publique, dans la question des secours à donner aux blessés sur les champs de bataille, et appréciant l'im- mense retentissement que les mesures pro- jetées par la Conférence auront dans tous les pays au sein des classes les plus inté- ressées dans cette question, les membres de la Conférence internationale, à la clôture de leurs travaux, déclarent que M. Henri Dunant, en provoquant, par ses efforts persévé- rants, l'étude internationale des moyens à appliquer pour l'assistance effi- cace des blessés sur les champs de bataille, et la Société genevoise d'utilité publique, en appuyant de son concours la généreuse pensée dont M. Dunant s'est fait l'organe, ont bien mérité de l'humanité et se sont acquis des titres éclatants à la reconnaiss- ance universelle. »

Après la Conférence, la « Commission » ou bureau se constitua en « Comité Inter- national », avec le général Dufour comme président, M. Moynier comme vice-président et M. Dunant comme secrétaire.

Extrait du « Bulletin de la Société gene- voise d'utilité publique », n° 25, tome IV.

Séance du 9 décembre 1863.

Fin du rapport de M. Gustave Moynier, président, sur les travaux de la Société pendant l'année 1863.

« Enfin, Messieurs, vers la fin de l'année, non contents d'avoir été frapper à la porte de nos Confédérés de tous les cantons, nous avons franchi d'un bond la frontière suisse dans toutes les directions à la fois,

et avons adressé dans toute l'Europe un appel aux individus, aux sociétés, aux gouvernements, pour les convier à venir disputer avec nous les moyens de pourvoir à l'insuffisance du service sanitaire dans les armées en campagne. Vous savez déjà, Messieurs, que cette tentative quelque peu téméraire a été couronnée de succès, mais je vous dois à ce sujet une explication, ou plutôt un rapport au nom de la commission que vous avez nommée dans votre séance du 9 février dernier. A cette date, le livre si émouvant de M. Dunant, « Un Souvenir de Solférino », venait de paraître ; l'auteur, fort de son expérience personnelle, demandait s'il n'y aurait pas moyen d'utiliser davantage qu'on ne le fait, au moment des grandes batailles, les hommes de bonne volonté disposés à s'employer au soulagement des blessés, et de mettre à profit les temps de paix pour organiser des secours éventuels en temps de guerre. Il me sembla qu'une pensée aussi généreuse devait rencontrer parmi vous un bon accueil, et je vous proposai de l'examiner attentivement, pour savoir dans quelle mesure elle serait applicable. Un premier tour de préconsultation ne permit pas de concevoir de grandes espérances sur la suite à donner à l'objet en question, toutefois il fut décidé qu'on le soumettrait à une épreuve décisive. Le Congrès international de bienfaisance devant siéger à Berlin au mois de septembre, l'affaire lui fut renvoyée, comme à l'autorité la plus compétente en pareille matière. C'est alors que fut nommée la commission dont j'ai parlé, laquelle reçut des pleins pouvoirs pour patronner l'idée de M. Dunant, et l'appuyer à Berlin, avec recommandation de ne l'abandonner que si son impraticabilité était clairement démontrée. Mais, Messieurs, nous avions compté sans les événements ; par suite de diverses circonstances, le congrès projeté n'eut pas lieu

et vos commissaires, qui ne pouvaient se résigner à abandonner le plan qu'ils avaient élaboré, concurent la pensée hardie de convoquer à Genève même une conférence pour s'en occuper. Depuis leur nomination, ils s'étaient fréquemment assemblés, et quoiqu'ils n'eussent point été unanimes au premier abord sur ce qu'il y avait à faire, ils avaient réussi à formuler leurs vues dans un projet de concordat en dix articles, qu'ils estimaient acceptable et réalisable et auquel il ne manquait plus que l'assentiment des diverses nations. Il fallait d'ailleurs saisir l'occasion propice qui se présentait pour s'en occuper; *en effet, les vues de M. Dunant avaient alors un certain retentissement et il eut été regrettable de laisser échapper le moment où l'on était encore sous l'impression récente de la lecture de son ouvrage.* Une convocation à bref délai fut lancée par votre commission, et le 26 octobre des représentants de presque tous les pays de l'Europe se rencontraient dans les salles de l'Athénaïe, mises obligamment à leur disposition par Madame Eynard et par la Société des Arts. L'assemblée se composait de 36 personnes, dont 18 délégués officiels représentant 14 gouvernements, 6 délégués de diverses associations, 7 étrangers non accrédités et 5 membres du Comité genevois. Aujourd'hui, Messieurs, votre commission a accompli sa tâche, et je suppose que la manière dont elle s'en est acquittée aura votre approbation. Mais si nous la déclarons dissoute, elle n'en continuera pas moins à subsister. En effet, elle s'est constituée d'office en comité permanent de secours pour les militaires blessés et, à ce titre, elle a été revêtue d'un caractère international. C'est à ce comité qu'incombe le soin de veiller à l'exécution des décisions de la Conférence, mandat essentiellement temporaire, mais non moins honorable, et dont il s'occupe actuellement.

Extrait de la « Fondation de la Croix-Rouge », par G. Moynier.

Congrès diplomatique de 1864.

Tout en portant son attention sur les champs de bataille, le Comité international n'avait point perdu de vue les vœux de la Conférence de Genève, et se préoccupait de ce qu'il en adviendrait si ceux qui les avaient formulés ne trouvaient pas quelque puissant de ce monde pour en patronner la réalisation. L'approbation platonique qu'ils avaient obtenue partout devait revêtir un caractère actif, et susciter la promulgation d'une loi qui leur donna une valeur juridique. Mais d'où partirait l'impulsion qu'il fallait imprimer pour cela à la diplomatie? On se le demandait avec perplexité, quand M. Dunant proposa à ses collègues d'aller lui-même, à ses frais, toujours en leur nom et comme leur secrétaire, à la recherche d'un souverain, assez chevaleresque et assez entreprenant pour ne pas craindre de se mettre à la tête d'une croisade en faveur de cette réforme. Il s'y sentait d'autant plus porté que, déjà dans le *Souvenir de Solférino*, il avait, sans toutefois se prononcer aussi explicitement que certains publicistes an-

térieurs en faveur de la neutralisation du service sanitaire et sans la nommer, indiqué qu'il y aurait quelque chose à faire dans ce sens. Bientôt il revint triomphant. Ses ouvertures, appuyées par une lettre particulière du général Dufour à l'Empereur Napoléon III, avaient été accueillies avec empressement par ce dernier, ainsi qu'en témoigne la lettre de remerciements que lui adressa le Comité international le 2 mai 1864, avant que le dernier coup de canon eût été tiré en Danemark.

Le Comité ayant exprimé le désir que la Conférence diplomatique projetée se tînt à Genève, Sa Majesté y souscrivit gracieusement, mais fit remarquer que, dans ce cas, la convocation devrait émaner du Conseil fédéral suisse. Elle se réserva toutefois de l'appuyer et de la recommander au bon accueil des autres Etats. Cet arrangement fut agréé à Berne, et une invitation adressée, le 6 juin, à toutes les puissances européennes, ainsi qu'à quelques-unes de celles de l'Amérique, d'avoir à se réunir à Genève, le 8 août 1864¹⁾.

¹⁾ Voir sur les négociations relatives à cette convocation: « Bulletin international », t. XXXIV, page 4.



Extraits du Rapport de la Direction de la Croix-Rouge suisse sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1913

(Suite et fin)

Nombre des membres. L'année 1913 a vu se dissoudre les sections du Bodan et de Porrentruy (qui s'est reconstituée dès lors); comme il ne s'en est pas fondé de nouvelles, les sections étaient au nombre de 52 à la fin de l'exercice. Les efforts faits pour amener la fondation de sections dans le Tessin n'ont pas eu de résultat appréciable jusqu'ici. Le nombre des mem-

bres individuels de la Société s'est accru de 467, et celui des membres corporatifs de 9, de sorte qu'à la fin de l'année le premier était de 33,719 et le second de 311.

Secourisme. Comme par le passé, la Croix-Rouge a eu des relations suivies et excellentes avec les sociétés de samari-tains, la Société sanitaire militaire et la So-ciété d'utilité publique des Femmes suisses.